



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Signifié

Privas, le 26 novembre 2020

Le préfet de l'Ardèche

à

Mesdames et messieurs les maires

Objet : mise en place d'ouvertures supplémentaires les dimanches pour la fin du mois de novembre et le mois de décembre

Madame, Monsieur le Maire,

Notre pays connaît actuellement une situation exceptionnelle du fait de la persistance de la crise sanitaire et du confinement instauré depuis le 30 octobre, impliquant notamment la fermeture depuis cette date des commerces considérés comme n'étant pas de première nécessité.

Dans ce contexte et en vue de la prochaine réouverture de ces commerces, je tenais à vous signaler que **j'apporterai une suite favorable à toutes demandes de dérogation au repos dominical des organisations professionnelles et des établissements de vente au détail**, notamment dans les communes n'ayant pas mis en place de "dimanches du maire".

J'autoriserai sans délai de telles ouvertures dominicales pour répondre notamment à la nécessité de mieux réguler les flux dans un contexte sanitaire, toujours caractérisé par un niveau élevé de circulation du virus, mais également permettre de compenser les baisses d'activité et de chiffre d'affaires subies en raison de la fermeture des établissements.

J'apporterai une attention toute particulière à ce que les entreprises concernées respectent les droits de leurs salariés tels que définis par le code du travail, qu'il s'agisse des contreparties accordées ou du respect du principe du volontariat en application duquel, notamment, le salarié qui refuse de travailler le dimanche ne peut pas faire l'objet d'une mesure discriminatoire dans l'exécution de son contrat de travail.

Tels sont les éléments que je tenais à apporter à votre connaissance. Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Le préfet

Fr
Françoise SOULIMAN